GESTION DE PATRIMOINE

Programme philanthropique

Simplifiez votre engagement

À IG Gestion de patrimoine, nous sommes guidés par un objectif précis — inspirer une réelle confiance à nos clients.

L'intégration de vos dons de bienfaisance dans un plan financier synchronisé peut grandement améliorer votre avenir.

Notre programme philanthropique

Maximisez vos dons, sans complexité

Vous avez travaillé fort pour vous rendre là où vous êtes aujourd'hui, et vous songez peut-être à la meilleure façon de partager votre patrimoine. L'élaboration soignée d'un plan philanthropique aide à créer un legs qui reflète vos valeurs et privilégie les causes qui vous tiennent à cœur.

Solution moins complexe et plus économique qu'une fondation privée, le **Programme philanthropique IG Gestion de patrimoine** ne prévoit aucuns frais d'établissement. Grâce à une gestion simplifiée et à une croissance à l'abri de l'impôt, vous pouvez verser des subventions régulièrement aux œuvres caritatives qui vous importent vraiment.

Une contribution initiale de 10 000 $ ou plus suffit pour ouvrir un compte voué exclusivement à la gestion de vos dons. De concert avec votre conseiller IG, vous décidez comment investir les fonds et à quels organismes de bienfaisance iront les subventions. Nous nous occupons du reste.

Fiscalement avantageux et économique — il s'agit d'un moyen judicieux d'appuyer les œuvres caritatives de votre choix – aujourd'hui et demain.

Dons en partenariat

Le Programme philanthropique IG Gestion de patrimoine est offert en partenariat avec la Fondation de philanthropie stratégique, une société de bienfaisance sans but lucratif enregistrée en tant que fondation publique auprès de l'Agence du revenu du Canada et du ministère du Revenu du Québec. La Fondation s'occupe de la tenue des dossiers, des renseignements fiscaux et du soutien global de tous les comptes philanthropiques — ce qui aide les donateurs à atteindre leurs objectifs philanthropiques.

« On gagne sa vie avec ce que l'on reçoit, mais on la bâtit avec ce que l'on donne. »

Winston Churchill

Un programme philanthropique conçu pour vous

SIMPLICITÉ. Profitez des avantages d'une fondation privée, sans tous les frais d'établissement, l'engagement en termes de temps et les soucis administratifs. C'est une approche simplifiée et consolidée en matière de dons de bienfaisance.

SOUPLESSE. Offrez des espèces, des actions cotées en Bourse ou d'autres biens, ou envisagez de désigner le fonds comme bénéficiaire d'une police d'assurance vie, d'un REER, d'un FERR ou d'un CELI1 — le choix vous appartient.

POUVOIR PHILANTHROPIQUE ACCRU. Vous recevez immédiatement un reçu fiscal pour don de bienfaisance en contrepartie de chaque don admissible versé au compte. Vos dons fructifient à l'abri de l'impôt, augmentant ainsi vos futures subventions aux œuvres caritatives que vous soutenez.

ÉCONOMIES. Il peut être coûteux d'établir une fondation privée. Le Programme philanthropique IG Gestion de patrimoine propose une solution économique pour effectuer des dons importants sans frais d'établissement.

CONTRÔLE. Vous participez activement en choisissant une stratégie de placement pour vos dons. Une fois votre don effectué, vous pouvez exercer le niveau de contrôle que vous désirez sur la gestion des dons.

DONS DE BIENFAISANCE MULTIGÉNÉRATIONNELS. En désignant des successeurs pour le compte, vous pouvez faciliter la prise de décision multigénérationnelle et créer ainsi un fonds de bienfaisance qui témoigne de vos valeurs et de celles de votre famille.

Voici comment le programme fonctionne :

DON MINIMUM	10 000 $ au départ et 500 $ par la suite
FRAIS D'ADMINISTRATION D'ACTIVITÉS DE BIENFAISANCE	0,55 % de l'actif du compte par année + RFG des fonds choisis
DONS POSSIBLES	Espèces, actions, obligations, fonds communs de placement ou assurance vie

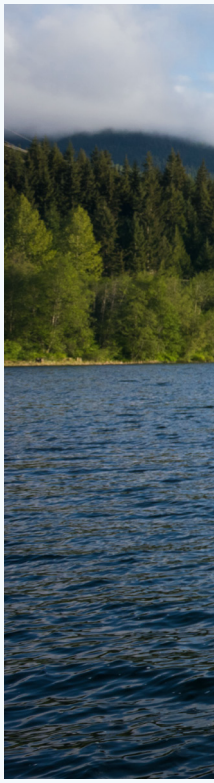

[1]Au Québec, lorsqu'une désignation de bénéficiaire ne peut être effectuée à l'égard d'un REER, d'un FERR ou d'un CELI, le donateur doit procéder par voie de legs testamentaire.

Il est facile de s'y mettre

ÉTAPE 01

OUVRIR ET NOMMER UN COMPTE.
Vous pouvez donner votre propre nom au compte, celui d'un membre de votre famille ou celui d'une personne à qui vous voulez rendre hommage. Les contributions au fonds peuvent venir de vous ou d'autres personnes, et vous pouvez désigner un successeur pour prendre votre relève dans l'éventualité où vous ne pourriez plus gérer le fonds.

ÉTAPE 02

EFFECTUER VOTRE PREMIER DON.
Versez une contribution initiale. En contrepartie, vous recevrez immédiatement un reçu fiscal pour don de bienfaisance équivalant au montant total de votre don. Si vous donnez des titres ayant acquis de la valeur (tels que des actions cotées en Bourse, des obligations ou des fonds communs de placement), vous n'aurez aucun impôt à payer sur les gains en capital de ces placements.

ÉTAPE 03

FAIRE VOS RECOMMANDATIONS.
Choisissez les œuvres de bienfaisance que le compte doit soutenir annuellement et participez avec votre conseiller IG au choix du fonds dans lequel investir. Chaque année, la Fondation verse des subventions représentant au moins 4 % de la valeur de votre compte.

ÉTAPE 04

EFFECTUER D'AUTRES DONS AU COMPTE, SI VOUS LE SOUHAITEZ.
Cotisez aussi fréquemment et autant que vous le souhaitez. Vous recevrez un reçu fiscal de la valeur de chaque don.

Des économies d'impôt immédiates

Vous recevrez un reçu fiscal chaque fois que vous ferez un don d'actif au compte. Les cotisations donneront droit à des crédits d'impôt dans l'année où elles sont versées, ou vous pouvez reporter le crédit et l'utiliser pour l'une des cinq prochaines années.

VOICI UN EXEMPLE CONCRET :

Anne Tremblay a un revenu annuel de 300 000 $, imposé au taux marginal de 50 %. Elle donne 50 000 $ au Compte de bienfaisance de la famille Tremblay. Anne reçoit un reçu fiscal qu'elle peut utiliser pour réduire de 25 000 $ l'impôt prévu*.

DON	50 000 $
CRÉDITS D'IMPÔT (FÉDÉRAL ET PROVINCIAL)	25 000 $ (50 000 $ – 25 000 $)
COÛT NET DU DON	25 000 $ (50 000 $ – 25 000 $)

* En supposant un crédit d'impôt pour don de bienfaisance combiné fédéral-provincial de 50 %.

Il y a toutes les raisons du monde de vouloir donner, et chacun a les siennes. Votre conseiller IG vous aidera à intégrer vos valeurs et vos objectifs dans un plan philanthropique soigneusement élaboré.

À IG Gestion de patrimoine, nous croyons que nous pouvons transformer la vie des gens grâce à nos conseils financiers. Nous sommes déterminés à faire en sorte que les Canadiens se sentent maîtres de leurs finances et soient mieux outillés pour atteindre leurs objectifs financiers en synchronisant tous les aspects de leurs finances au moyen du Plan vivant IG*.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller IG.

Nous vous aidons à atteindre le véritable bien-être financier.

GESTION DE PATRIMOINE

ig.ca/fr / f / / / in

*Pour en savoir plus sur le Plan vivant IG, consultez la page https://www.groupeinvestors.com/fr/pourquoi-nous-choisir/plan-vivant-ig

Le Programme philanthropique IG Gestion de patrimoine[MC] est offert de concert avec la Fondation de philanthropie stratégique, un organisme indépendant d'IG Gestion de patrimoine. Les dons versés dans le cadre du Programme sont irrévocables et sont acquis à la Fondation de philanthropie stratégique. Le présent document contient des renseignements de nature générale seulement; son but n'est pas de fournir des conseils fiscaux spécialisés. Vous êtes prié de consulter le Guide du programme pour obtenir des renseignements complets, incluant les frais et les dépenses. Les renseignements présentés dans ce document sont de portée générale; il ne faut pas y voir un avis juridique, financier ou fiscal, étant donné que la situation de chaque personne est différente. Les donateurs devraient consulter leurs conseillers juridiques, financiers et fiscaux pour obtenir des renseignements propres à leur situation avant de faire un don à la Fondation

Pour de plus amples renseignements sur ce sujet ou sur toute autre question financière, veuillez communiquer avec un conseiller IG. Produits et services de placement offerts par Services Financiers Groupe Investors Inc. (au Québec, cabinet de services financiers). Autres produits de placement et services de courtage offerts par Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (au Québec, cabinet en planification financière). Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Produits et services d'assurance distribués par Services d'Assurance I.G. Inc. (au Québec, cabinet de services financiers). Permis d'assurance parrainé par La Great-West, compagnie d'assurance-vie (à l'extérieur du Québec).

[MC] Les marques de commerce, y compris IG Gestion de patrimoine, IG Gestion privée de patrimoine et Groupe Investors, sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales. Tous les autres logos sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives. Tous droits réservés.

© Groupe Investors Inc. 2019 GIV1242MA_F (02/2020)